

## Communiqué de presse

Rencontre de l'Institut de la Langue Régionale Flamande avec le Directeur académique du Nord sur l'invitation du député Jean-Pierre Decool. - 21 janvier 2016

### **Enseignement du flamand : Guy Charlot, DASEN du Nord, renvoie la balle au ministère**



de l'Education Nationale Guy Charlot à Lille.

A l'initiative du député Jean-Pierre Decool et une semaine après la réponse négative du gouvernement à sa question sur l'inscription du flamand occidental dans la circulaire de 2001 et du rejet de la proposition de loi des Verts sur l'enseignement immersif des langues régionales, une délégation de l'Institut de la Langue Régionale Flamande - Akademie voor Nuuze Vlaemsche Taele (ANVT), composée de son président Jean-Paul Couché, du vice-président Christian Ghillebaert, du linguiste Philippe Simon et du maire de Wormhout Frédéric Devos, a rencontré le Directeur académique des services

L'entrevue, agréable au demeurant, n'a rien apporté qui puisse être qualifié de positif par les défenseurs de la langue régionale. Après avoir affirmé son souci d'équité, le DASEN s'est rapidement présenté comme celui qui appliquait les textes et non celui qui les rédigeait. Le président de l'ANVT a justement demandé que la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République soit appliquée dans son article L.312-10 qui stipule que l'enseignement des langues et cultures régionales devra être favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage sans que cette loi ne précise que cela ne s'adresse pas au flamand.

Les membres de l'ANVT ont rappelé la totale incompréhension provoquée par la différence entre les propos de la ministre Najat Vallaud-Belkacem en octobre dernier en faveur des langues régionales et la réponse rédigée par son ministère sur le cas du flamand et ont cité les nombreuses réactions d'étonnement et d'indignation de la presse et des structures de langue régionale : "le Gouvernement boude encore et toujours le flamand", "incohérence", "attitude scandaleuse", "déchéance de la nationalité : le flamand occidental, première victime".

M. Charlot affirma qu'il s'agit d'un patrimoine à maintenir, mais ne fit aucune proposition de développement de son enseignement sinon de proposer l'initiation dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires alors que ces temps ne sont pas supportés par l'Education Nationale. Guy Charlot rappela que sa priorité pour le département est de réamorcer la diversité des langues mais confirma que le flamand occidental, n'est pas repris dans la circulaire de 2001 et qu'il ne peut s'affranchir des textes. M. le député Decool informa le DASEN que le président du Conseil départemental venait d'apporter son soutien à la reconnaissance du flamand mais toutes ces demandes se heurtent à l'indifférence du ministère.

La délégation se retira après 2 heures d'entretien avec un franc sentiment d'amertume sur l'absence de pistes concrètes de progrès malgré le fameux engagement 56 du président de la République, en attirant l'attention du DASEN sur ce que l'écrivain Thierry Kranzer, attaché de presse à l'ONU, qualifiait récemment dans son dernier ouvrage\* au sujet de la Flandre française de "cas pratique de génocide linguistique", ce qui ne peut que révolter les consciences humanistes".

\* "Langues régionales au bord du gouffre ?" - Thierry Kranzer - Editions Yoran - 2015